FE.-REPUBLIQUE DU BENIN ------PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## DECRET N° 2009-281 DU 1ER JUILLET 2009

portant nomination de Monsieur Robert Djimon ZANTAN en qualité de Directeur Général de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-177 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

## DECRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur Robert Djimon ZANTAN est nommé Directeur Général de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le  $_{\texttt{ler juillet}}$  2009

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAY I

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Soulé Mana LAWANI

Jean-Marie EHOUZOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEF 4 MPMEPSP 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO1.

W